



Frais d'affranchissement pour mise en demeure et envoi de PV d'huissier

Par **floralie06**, le **14/04/2019** à **20:05**

Bonjour

Pouvez-vous me dire qui doit payer:

- les frais d'affranchissement concernant l'envoi de courrier en recommandé pour mise en demeure pour stationnement abusif dans une copropriété?
- les frais d'affranchissement concernant l'envoi d'un PV d'huissier à 1 copropriétaire pour stationnement abusif de son locataire dans une copropriété? Ce locataire et son bailleur a été prévenue maintes fois avant huissier par mise en demeure, mail, tél ...

Le syndic m'a répondu qu'il mettait tous ces frais dans les frais généraux de copro (je suppose pour faciliter la tâche de la comptable).

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Bien cordialement

Mme Delépée C.